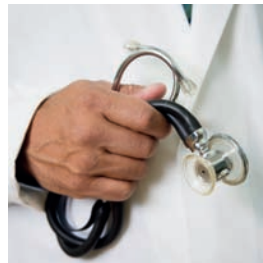
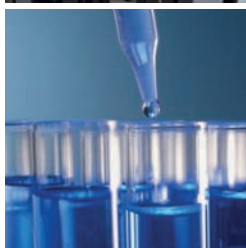


MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE



LES DROGUES EN FRANCE



Des niveaux de consommation élevés

La prise en charge des usagers de drogues, d'alcool et de tabac et la lutte contre les dommages sanitaires et sociaux associés à ces usages se sont fortement améliorées en France au cours des quinze dernières années. Toutefois, les usages de drogues se sont maintenus à un niveau élevé quand ils n'ont pas augmenté, comme c'est le cas de la cocaïne ou des drogues de synthèse. L'usage de l'héroïne a certes diminué en raison du développement des traitements de substitution, mais une remontée de cette consommation est à craindre à plus ou moins brève échéance en raison du développement de l'offre d'opium.

Enfin, le « binge drinking » (alcoolisation massive express) s'est développé parmi les jeunes, au point de constituer une préoccupation majeure pour la collectivité.

La stratégie du gouvernement

Pour faire reculer les usages de drogues illicites et les consommations excessives d'alcool, la stratégie du gouvernement vise à : mieux prévenir les entrées en consommation de produits illicites et éviter les abus d'alcool, notamment en impliquant les adultes de manière plus importante ; intensifier la lutte contre les trafics et diversifier le dispositif de prise en charge sanitaire et sociale en ciblant les populations exposées et vulnérables.

La multiplicité des facteurs et des réponses à apporter nécessite la promotion d'une approche globale qui ne peut être coordonnée que par un organisme de nature interministérielle.

PRÉSENTATION DE LA MILDT

L'action de la MILDT

Créée en 1982 et placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDT est chargée d'animer et de coordonner les actions de l'État en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies, en particulier dans les domaines de l'observation, de la recherche, de la prévention, de la prise en charge sanitaire et sociale, et également de la lutte contre le trafic.

Pour ce faire, la MILDT prépare les délibérations du Comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et veille à leur exécution. Ce Comité a adopté, le 8 juillet 2008, le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011.

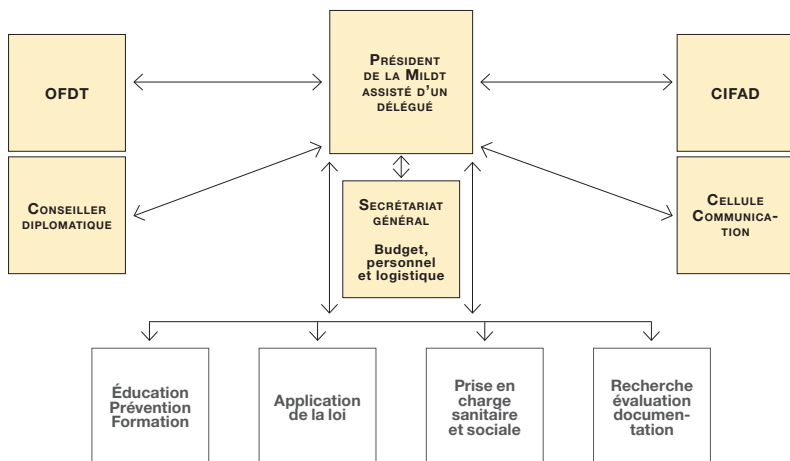
Une dimension internationale, européenne et locale

Au plan international et dans le cadre de l'Union européenne, la MILDT coordonne en lien étroit avec le cabinet du Premier ministre, et avec

l'appui du secrétariat général des Affaires européennes et du ministère des Affaires étrangères et européennes, les positions françaises au sein des instances internationales en charge des questions de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Elle représente la France au sein des enceintes spécialisées des Nations unies, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

Dans les départements, la MILDT anime et soutient les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les drogues et les toxicomanies. En concertation avec ces acteurs, elle impulse et accompagne des expériences innovantes.

Dirigée par un président assisté d'un délégué, la MILDT dispose pour son fonctionnement de personnels issus des différents départements ministériels.



DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES



Leviers financiers

Les crédits de la MILDT permettent d'impulser et de coordonner les actions de l'État en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Pour une plus grande efficacité du pilotage interministériel, ils ont été transférés dans la mission « Direction de l'action du gouvernement », rattachée au Premier ministre.

Ce budget permet de doter les ministères concernés d'outils communs d'information, de communication, de connaissances scientifiques et de formations nécessaires à leur action. Il accompagne également leurs projets innovants dans les domaines de la prévention, de la prise en charge sanitaire et sociale, du respect de la loi et de la lutte contre le trafic national et international. Ce budget donne enfin aux chefs de projets départementaux les moyens de piloter la politique de lutte contre les drogues sur le terrain.

Les opérateurs de la MILDT

La MILDT assure également le financement de deux groupements d'intérêt public :

— l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) assure la fonction d'observation des drogues, d'évaluation et de diffusion des données statistiques ;

— le Centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD), situé à Fort-de-France en Martinique, permet la diffusion des pratiques de lutte contre le trafic dans la zone des Caraïbes.

RÉSEAU TERRITORIAL

Relayer l'action nationale

Pour relayer l'action nationale sur le terrain, la MILDT dispose dans les départements d'un réseau de chefs de projets nommés au sein du corps préfectoral, dont certains recourent, le cas échéant, à l'expertise de centres de ressources régionaux.

Plan gouvernemental 2008-2011— Validé le 8 juillet 2008 par le Premier ministre, le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 poursuit plusieurs grands objectifs :

1. Prévention — Prévenir les entrées en consommation des produits illicites et éviter les abus d'alcool, notamment chez les plus jeunes et dans le monde du travail, en élargissant le registre de la prévention aux mesures pouvant avoir un effet dissuasif sur les consommations (stages de sensibilisation aux dangers des drogues, renforcement de la confiance des adultes dans leur légitimité éducative et clarification du discours public pour rendre les règles applicables plus compréhensibles) ;

2. Lutte contre le trafic national et international — Intensifier la lutte contre les trafics par une action plus en amont, c'est-à-dire en renforçant la coopération internationale dans ce domaine et en luttant notamment contre la culture illicite de cannabis ;

3. Soins et recherche — Développer et diversifier le dispositif de prise en charge sanitaire et social des addictions en ciblant les populations exposées et vulnérables, et en mettant l'accent sur la recherche.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site **www.drogues.gouv.fr** diffuse des informations actualisées à destination du grand public, des médias et des professionnels.

Il propose également chaque mois une lettre d'information électronique www.lalettre-delamildt.fr

Drogues Info Service

0 800 23 13 13

Écoute alcool

0 811 91 30 30

Écoute cannabis

0 811 91 20 20



MILDT

7 rue Saint-Georges
75009 Paris – France

T. 33 (0) 1 44 63 20 50

F. 33 (0) 1 44 63 21 03

www.drogues.gouv.fr